

Objectifs

- Actualiser ses connaissances et maîtriser les règles françaises et communautaires de la commande publique issues du Code de la commande publique.
- Prévenir les risques juridiques et les contentieux liés à la passation et à l'exécution des marchés publics.
- Tous les thèmes abordés sont illustrés par la jurisprudence ou des cas.

Participants / prérequis

Toutes personnes en charge de la gestion des contrats, collectivités publiques, partenaires privés des collectivités publiques, juristes etc...

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Programme est en constante évolution.

THEMES TRAITES

Règlementation : les principales modifications réglementaires de la commande publique

1- Nouvelles obligations de verdissement de la commande publique :

- Loi n°2023-973 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (article 58) et du décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 et obligation, pour certains acheteurs publics, d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées ;
- Règlement 2024/1735/UE relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie « zéro net » ;
- Règlement 2024/1781/UE du 28 juin 2024 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception pour des produits durables.

2- Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte renforçant la commande publique durable :

- Elargissement de l'obligation d'un SPASER
- Précisions sur notion « d'offre économiquement la plus avantageuse »,
- Nouveaux cas d'interdictions.

3- Loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à

l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique : conditions contraintes et effet du marché global de performance énergétique ;

4- - Décret n° 2023-1292 du 27 décembre 2023 fixe le seuil d'application des offres variables dans les procédures de marchés passés par les entités adjudicatrices, applicable à compter du 29 décembre 2023 ;

5- Principales mesures en matière de marchés publics prévues par le Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, publié au JORF du 29 décembre 2022 :

- Copie de sauvegarde dématérialisée
- Dispense de mise en concurrence des marchés de travaux < à 100 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2024
- Possibilité pour un maître d'œuvre de s'opposer à toute modification du marché sous certaines conditions

Les dernières actualités dans les documents d'accompagnement aux marchés publics

6 – Depuis le 1er janvier 2024, nouveau DC 4 sur la sous-traitance avec indication des données personnelles et de la durée de la sous-traitance ;

7 - Nouveaux formulaires types issu du Règlement d'exécution (UE) 2019/1780 de la Commission du 23 septembre 2019, dit règlement "eForm", pour la publication des avis de marchés répondant à un besoin dont la valeur estimée est supérieure aux seuils européens applicables obligatoires au 25 octobre 2023 ;

8 - Arrêté n°ECOM2234957A du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics :

- Relèvement du seuil d'avance des marchés de l'Etat et autres à PME (option A) : 30% à compter du 1er janvier 2023 ;
- Possibilité pour l'entreprise de résilier un marché de travaux aux torts du pouvoir adjudicateur si plus de 4 mois entre notification et ordre de service de démarrage

9 – Guides :

- Guide 2024 des bonnes pratiques de facturation et de paiement des marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre ;
- Guide 2023 du recensement des dépenses 2023 relatives à l'acquisition du bien issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ;
- Guide pratique 2024 sur les modes amiables de règlement des différends (MARD) dans la commande publique ;
- Guide 2024 de l'achat public des solutions innovantes
- Méthodes de notation des critères prix ;
- Guide sur les aspects sociaux de la commande publique : actualisation ;

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

Actualités jurisprudentielles de la commande publique

10 - TA Guadeloupe, 29 août 2024, n° 2401075 - Eléments d'appréciation requalifiés en sous-critères.

11 - TA Dijon, 13 août 2024, n° 2402585 - Passation des marchés et marge de manœuvre de l'acheteur dans l'analyse des offres.

12 - CE 30-7-2024 n° 470756, Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo – Notification de marché de maîtrise d'œuvre et lauréat.

13 - TA Lyon, 25 juillet 2024, n° 2406612 - La justification des capacités des sous-traitants doit être complète et précise.

14 – CAA Douai 16 avril 2024 n° 23DA 00656 - Paiement de travaux supplémentaires commandés sans avenant.

15 - CAA Douai, 5 mars 2024, n° 22DA00462 - Caractère non contractuel des plannings du mémoire technique.

16 - TA Guadeloupe, 22 février 2024, n° 2400144 - Modification de l'offre initiale et légalité de l'avenant.

18 - Conseil d'Etat, 16 février 2024, n° 488524 – Conditions d'exclusion pour condamnation pénale.

19 -TA Paris, 5 janvier 2024, n° 2328772. Mémoire technique et imprécisions.

20 - 15 - TA Nancy, 1er février 2024, n° 2102299 – Dépassement du nombre de pages du mémoire technique limité par le Règlement de Consultation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant :

Avocate spécialisée en droit des affaires/droit public. Après 23 ans au développement du département droit public et droit des affaires spécifique au bâtiment/Travaux public à CMS Bureau Francis Lefebvre Formation et 4 ans au Cabinet FIDAL ; Elle intervient aussi en matière de contentieux, apportant son expertise pour la défense des droits des parties impliquées dans ces procédures. En parallèle de son activité d'avocat, elle participe à des formations et des conférences, partageant ainsi ses connaissances sur l'actualité des marchés publics, notamment les évolutions législatives et jurisprudentielles.

Grâce à sa pratique de longue date et à sa fine connaissance des rouages de la commande publique, Me Odile Ménage est une figure reconnue dans son domaine, contribuant à la diffusion de savoirs pratiques et théoriques sur cette matière complexe, elle fait partie de groupes de réflexion en lien avec différents ministères.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous contacter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026.